

Triodos Emerging Markets Renewable Energy Fund

Un fonds de Triodos SICAV II

Catégorie de produit selon le règlement SFDR : Article 9

Pas de préjudice important pour l'objectif

d'investissement durable: Afin de ne sélectionner que les investissements qui ne causent pas de préjudice important aux objectifs d'investissement durable sociaux du fonds, la conformité de chaque nouvel investissement aux normes minimales de Triodos Bank est évaluée. S'il s'avère qu'une Société émettrice cause un préjudice important, elle est exclue des investissements. Tous les indicateurs de principales incidences négatives applicables relatifs aux facteurs de durabilité sont pris en compte dans le processus d'investissement. Les normes minimales de Triodos Bank, lesquelles sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, définissent également les normes minimales en matière de relations avec les employés, de rémunération et d'impôts, et concernant d'autres sujets de gouvernance d'entreprise que les sociétés émettrices doivent respecter pour être éligibles à l'investissement.

Objectif d'investissement durable du produit

financier: L'objectif global du fonds est de proposer aux investisseurs un investissement sain sur les plans environnemental et social dans les énergies renouvelables des pays en développement et des économies émergentes, avec une perspective de croissance du capital à long terme combinée à l'opportunité de contribuer à la transition vers une énergie propre.

Les objectifs d'investissement durable du fonds sont les suivants :

- augmenter la capacité des énergies renouvelables ;
- fournir un accès à une énergie propre et abordable ; et
- promouvoir les opportunités économiques et sociales

Pour atteindre les objectifs d'investissement durable, le fonds investira, directement ou indirectement, dans des sociétés émettrices situées dans des pays en développement et des économies émergentes dans le segment des services publics connectés au réseau et le secteur commercial et industriel, ainsi que dans d'autres segments liés aux énergies renouvelables, y compris les solutions hors réseau (telles que les mini-réseaux), le stockage et l'efficacité énergétique.

Stratégie d'investissement: L'approche de Triodos IM en matière de gestion des incidences est intégrée au processus d'investissement afin

d'atteindre les objectifs d'investissement durable du fonds :

- Analyser le potentiel de transformation : Chaque société émettrice sélectionnée pour intégrer le portefeuille du fonds doit contribuer positivement à au moins un des objectifs de durabilité du fonds. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des sociétés émettrices situées dans des pays en développement et des économies émergentes dans le segment des services publics connectés au réseau et le secteur commercial et industriel, ainsi que dans d'autres segments liés aux énergies renouvelables, y compris les solutions hors réseau (telles que les mini-réseaux), le stockage et l'efficacité énergétique.

- Atténuer les incidences négatives : Des contrôles sont effectués pour identifier les sociétés émettrices qui ont une incidence négative sur les populations et la planète (incidence sur l'extérieur) susceptible de compromettre la transition durable envisagée. Ces contrôles ont pour but de vérifier que les normes minimales de Triodos Bank sont respectées, que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu du règlement délégué SFDR est respecté et qu'aucune incidence négative pertinente propre au secteur n'est relevée, afin de s'assurer que les sociétés émettrices ne causent pas de préjudice important. Les sociétés émettrices susceptibles de causer un préjudice important aux objectifs sociaux et/ou qui ne suivent pas de pratiques de bonne gouvernance sont exclues.

- Surveiller, mesurer et gérer les incidences : Un examen approfondi est effectué chaque année. Il porte sur les performances environnementales et en matière de durabilité des sociétés émettrices et vise à garantir que ces dernières continuent à contribuer aux objectifs de durabilité du fonds et qu'elles ne leur causent pas de préjudice important. En cas de doute, un dialogue sera engagé et, s'il s'avère infructueux, nous mettrons fin à la relation.

- Accélérer les transitions : Triodos IM est un investisseur actif et impliqué qui gère activement tous les aspects du processus de gestion des investissements afin de promouvoir la création de valeur durable à long terme pour toutes ses parties prenantes et d'accélérer les transitions durables.

Proportion d'investissements: Le fonds investit au moins 75 % de son actif net dans des investissements durables. Le reste (maximum 25 %) sera constitué de liquidités ou de quasi-liquidités

détenues à titre accessoire, et d'instruments dérivés détenus à des fins de couverture. Dans le cadre de son objectif d'investissement durable assorti d'un objectif environnemental, au moins 75 % des investissements du fonds seront des investissements durables qui contribuent à un objectif environnemental, mais aucun engagement n'est pris concernant les investissements durables assortis d'un objectif social. Au moins 75 % des investissements du fonds seront conformes au Règlement européen sur la taxonomie.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable: Le fonds utilise plusieurs indicateurs pour mesurer, surveiller et rendre compte de ses performances en matière de durabilité par rapport à ses objectifs d'investissement durable. Les sociétés émettrices rendent compte régulièrement de leurs performances selon ces indicateurs grâce à un modèle de rapport prédéterminé. Les données sont examinées par l'analyste ESG. Si l'équipe a des questions ou relève des incohérences, elle demande des précisions à la société émettrice avant l'approbation finale.

Méthodes: Le fonds utilise le cycle de gestion des incidences de Triodos comme outil global lui permettant de gérer ses incidences. La gestion des incidences consiste à orienter activement nos moyens pour optimiser notre incidence positive et minimiser notre incidence négative. Pour ce faire, Triodos IM développe une théorie du changement, qui sert de base pour définir des objectifs d'incidence, ainsi que définir et utiliser des indicateurs de durabilité. Triodos IM vérifie que les résultats répondent aux objectifs et aux attentes et, si ce n'est pas le cas, elle détermine les causes et définit les mesures à prendre (décisions d'allocation du capital, implication auprès de la société ou leadership éclairé) pour optimiser la contribution aux incidences.

Sources et traitement des données: Pour mesurer la progression vers la réalisation de ces objectifs à long terme concernant les incidences, des indicateurs sont mis en place et seront utilisés régulièrement. Pour recueillir les informations appropriées afin de détecter les incidences positives des actifs des fonds, l'équipe d'investissement exerce une vigilance raisonnable approfondie. Les informations résultant de la vigilance raisonnable et/ou les questionnaires sont consignés dans les systèmes de Triodos IM, et les données sont issues des rapports trimestriels et annuels de la société émettrice. Une fois les informations obtenues et vérifiées, elles sont traitées par l'équipe d'analyse et font l'objet d'une vérification supplémentaire du gestionnaire de fonds.

Limites aux méthodes et aux données: Les objectifs durables du Fonds reposent sur la théorie du changement, qui peut contenir des hypothèses erronées. Pour pallier cette limite, nous évaluons notre avancement, nous ajustons notre stratégie dans le cadre du volet annuel de notre cycle de gestion des incidences consacré à l'apprentissage et à l'adaptation. Les sociétés émettrices déclarent elles-mêmes leurs données. Ce processus présente des limites quant à la qualité et à la collecte des données (qui servent à déterminer la progression vers la réalisation des objectifs durables), principalement car les sociétés émettrices peuvent omettre de déclarer des informations et prendre du retard dans leurs déclarations. En règle générale, les informations sont reçues en temps opportun. Pour mesurer l'incidence positive du fonds Triodos Emerging Markets Renewable Energy, la méthodologie du PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) est utilisée, mais elle ne permet pas de rendre compte de toutes les incidences du fonds, telles que celles des projets à fonds propres négatifs, des actifs à un stade précoce ou des actifs non générateurs de revenus.

Diligence raisonnable: La vigilance raisonnable exercée sur les actifs sous-jacents passe par une sélection positive dans laquelle est évalué le potentiel de transformation, puis par une évaluation des incidences négatives visant à filtrer les entreprises selon leur incidence sur les populations et la planète (incidence sur l'extérieur). L'incidence des facteurs de durabilité externes sur nos investissements (incidence provenant de l'extérieur) est évaluée et se traduit par des risques potentiels sur la durabilité, tels que des risques physiques/sociétaux et des risques sur la transition. Une politique et un processus de vigilance raisonnable ont été mis en place pour garantir que toutes les étapes nécessaires de vigilance raisonnable sont suivies avant toute décision d'investissement.

Politiques d'engagement: L'importance octroyée aux incidences implique une sélection minutieuse des sociétés émettrices. Les efforts qu'elles déploient dans le but d'augmenter leurs incidences positives, et de réduire ou d'éviter leurs incidences négatives, doivent par ailleurs être encouragés et défendus de manière proactive. Pour ce faire, Triodos IM engage régulièrement des discussions autour de sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents compte tenu des modèles commerciaux, des fonds ou du contexte sectoriel de chaque société émettrice, ainsi que sur des questions générales de développement des activités et de stratégie commerciale. Ainsi, 1) un dialogue est engagé avec les sociétés, 2) un actionnariat actif est mis en place et 3) la position de l'entreprise est défendue à l'extérieur (actions

visant à influencer les décisions au sein des institutions politiques, économiques et sociales).